



**Conseil scolaire
de district catholique
Centre-Sud**

**États financiers consolidés
au 31 août 2014**

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
État consolidé de l'évolution de la dette nette	8
Notes complémentaires	9-27
Tableaux supplémentaires	28-31

Rapport de la direction

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

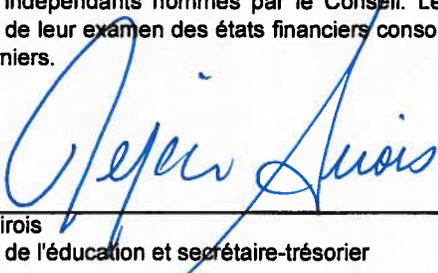
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.


Réjean Sirois
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


Dereck Chin
Chef des affaires, par intérim



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104
www.rcgt.com

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2014 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de la dette nette pour l'exercice se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud au 31 août 2014 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ses états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 26 novembre 2014

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
État consolidé de la situation financière
 au 31 août 2014

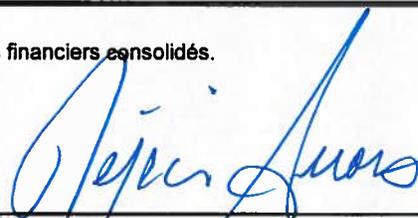
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	22 441 937	18 942 779
Débiteurs (note 3)	10 020 999	9 745 028
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario-immobilisations approuvées (note 4)	130 072 172	137 953 307
	<u>162 535 108</u>	<u>166 641 114</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 5)	8 400 000	22 400 000
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	13 338 086	23 032 948
Revenus reportés - réserves (note 7)	6 766 685	4 992 350
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 016 293	3 080 929
Prêts pour immobilisations (note 9)	101 986 206	84 577 434
Apports en capital reportés (note 10)	221 297 190	212 863 986
	<u>354 804 460</u>	<u>350 947 647</u>
DETTE NETTE	(192 269 352)	(184 306 533)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	253 433	281 724
Immobilisations corporelles (note 11)	305 188 452	295 221 968
	<u>305 441 885</u>	<u>295 503 692</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	113 172 533	111 197 159

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,



Dorothée Petit-Pas
Présidente du conseil



Réjean Sirois
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

État consolidé des résultats

de l'exercice terminé le 31 août 2014

	2014		2013
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	157 646 955	158 268 153	153 551 211
Subventions provinciales - Immobilisations approuvées		1 349 265	17 038 826
Subventions provinciales - autres (note 13)	41 936 171	45 555 083	39 931 657
Fonds générés par les écoles	4 119 363	4 832 027	4 879 087
Subventions fédérales et droits de scolarité		206 082	170 342
Revenus de placement	50 000	269 113	98 982
Autres revenus - conseils scolaires		39 958	30 657
Autres droits de scolarité et revenus	2 380 182	3 525 404	4 153 659
Amortissement des apports en capital reportés	9 596 929	9 751 058	8 543 918
	<u>215 729 600</u>	<u>223 796 143</u>	<u>228 398 339</u>
Dépenses			
Enseignement	149 075 766	150 856 105	141 971 500
Administration	5 446 865	5 915 313	5 530 555
Transport	20 732 431	21 784 697	19 949 197
Installations destinées aux élèves	31 083 741	31 437 897	28 455 251
Activités financées par les écoles	3 919 318	4 733 421	4 652 502
Autres dépenses	5 770 353	7 093 336	6 654 608
	<u>216 028 474</u>	<u>221 820 769</u>	<u>207 213 613</u>
Excédent / (insuffisance) annuel	(298 874)	1 975 374	21 184 726
Excédent accumulé au début de l'exercice	80 268 077	111 197 159	90 012 433
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>79 969 203</u>	<u>113 172 533</u>	<u>111 197 159</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

État consolidé des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 août 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	1 975 374	21 184 726
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 995 468	8 688 911
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	(3 888 962)	(2 499 991)
Amortissement des apports en capital reportés	(9 751 058)	(8 543 918)
(Augmentation) des débiteurs	(275,971)	(866,935)
(Diminution) augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	(3 353 771)	4 013 853
Augmentation des revenus reportés - réserves	1 774 335	1 134 092
(Diminution) des avantages sociaux futurs à payer	(64,636)	(361 221)
Augmentation des frais payés d'avance	28 291	1 882 397
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(3 560 930)</u>	<u>24 631 914</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	4 763 962	2 872 830
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 178 043)	(55 297 690)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(22 414 081)</u>	<u>(52 424 860)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Diminution) augmentation des emprunts temporaires	(14 000 000)	17 819 084
Émission de passif à long terme	20 757 144	6 132 043
Remboursement de dette	(3 348 372)	(3 037 128)
Augmentation des apports en capital reportés	18 184 262	40 607 863
Augmentation / (diminution) des comptes débiteurs -		
Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	7 881 135	(22 968 908)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>29 474 169</u>	<u>38 552 954</u>
Augmentation nette dans les liquidités	<u>3 499 158</u>	<u>10 760 008</u>
Liquidités au début	<u>18 942 779</u>	<u>8 182 771</u>
Liquidités à la fin	<u>22 441 937</u>	<u>18 942 779</u>
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et charges à payer	6 781 486	13 122 577

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
État consolidé de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 août 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Excédent de l'exercice	<u>1 975 374</u>	<u>21 184 726</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 836 952)	(58 282 017)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 995 468	8 688 911
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	4 763 962	2 872 830
Gain sur vente d'immobilisations corporelles alloué aux revenus reportés	(3 888 962)	(2 499 991)
	<u>(9 966 484)</u>	<u>(49 220 267)</u>
Acquisition de frais payés d'avance	(253 433)	(281 724)
Utilisation des frais payés d'avance	281 724	2 164 121
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>28 291</u>	<u>1 882 397</u>
(Augmentation) de la dette nette	(7 962 819)	(26 153 144)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(184 306 533)</u>	<u>(158 153 389)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(192 269 352)</u>	<u>(184 306 533)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

• les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Garderies et programmes d'enrichissement linguistique

Garderie Porte-Soleil

Garderie Copains-Copines

Garderie Mon petit jardin

Garderie Coccinelles zélées

Programme d'enrichissement linguistique Saint-Noël-Chabanel, Toronto

Programme d'enrichissement linguistique Sainte-Croix, Penetanguishene

Programme d'enrichissement linguistique Etobicoke (Richview), Toronto

Programme d'enrichissement linguistique Saint-Michel, Toronto

Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le Conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'actualisation sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Période</u>
Bâtiments	20 et 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

i) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations amortissables qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

j) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

m) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Intérêt sur emprunts temporaires	277 182	292 468
Intérêt sur prêts pour immobilisations corporelles	4 388 872	4 042 933
	<u>4 666 054</u>	<u>4 335 401</u>

3- DÉBITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Municipalités	4 802 320	4 534 502
Gouvernement de l'Ontario	794 435	81 925
Gouvernement du Canada	3 083 027	3 867 403
Autres	1 341 217	1 261 198
	<u>10 020 999</u>	<u>9 745 028</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2014, le Conseil a un compte débiteur de la province de 130 072 172 \$ (137 953 307 \$ en 2013) relatif aux subventions pour immobilisations.

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt temporaire, d'un montant autorisé de 8 400 000 \$, porte intérêt à un taux de 1,76 %. Le remboursement doit être effectué à la date la plus rapprochée des deux dates suivantes: au moment du refinancement à long terme par l'Office Ontarien du Financement ("OOF") ou en mars 2015.

Au 31 août 2014, onze lettres de crédit (onze en 2013) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 1 311 818 \$ (1 804 126 \$ en 2013).

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ donnant un montant disponible de 5 908 182 \$ (5 415 874 \$ en 2013) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2014, le taux préférentiel était de 3,00 % (3,00 % en 2013).

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	125 124	739 029
Comptes fournisseurs et frais courus	12 200 643	21 443 906
Intérêts courus	1 012 319	850 013
	<u>13 338 086</u>	<u>23 032 948</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

7 - REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2014, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2013	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 318 540	15 512 586	(8 421 580)	(6 831 991)	2 577 555
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	549 340	4 763 962	(1 284)	(2 754 334)	2 557 684
Éducation de l'enfance en difficulté		21 557 845	(20 871 259)		686 586
Autres	2 124 470	9 703 151	(10 882 761)		944 860
Total des recettes reportées	4 992 350	51 537 544	(40 176 884)	(9 586 325)	6 766 685

	Solde au 31 août 2012	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 319 835	15 833 480	(8 157 796)	(7 676 979)	2 318 540
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		2 872 830		(2 323 490)	549 340
Éducation de l'enfance en difficulté		19 703 501	(19 703 501)		
Autres	1 538 423	8 140 073	(7 399 528)	(154 498)	2 124 470
Total des recettes reportées	3 858 258	46 549 884	(35 260 825)	10 154 967	4 992 350

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2014		2013	
	Congé de maladie	Gratifications de retraite	Congé de maladie	Gratifications de retraite
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	229 813	2 240 778		2 557 348
Coût des prestations constituées pour l'exercice	212 960		223 120	
Intérêts sur l'engagement contracté (ou obligation)		64 216	6 693	70 909
Prestations versées	(229 813)	(200 438)		(387 479)
Solde à la fin	<u>212 960</u>	<u>2 104 556</u>	<u>229 813</u>	<u>2 240 778</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2014		2014	
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>212 960</u>	<u>2 104 556</u>	<u>698 777</u>	<u>3 016 293</u>

	2013		2013	
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>229 813</u>	<u>2 240 778</u>	<u>610 338</u>	<u>3 080 929</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après).

	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>2014 Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	212 960		167 778	380 738
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		64 216	365	64 581
	<u>212 960</u>	<u>64 216</u>	<u>168 143</u>	<u>445 319</u>
				<u>2013</u>
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	223 120		(202 116)	21 004
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	6 693	70 909	77	77 679
	<u>229 813</u>	<u>70 909</u>	<u>(202 039)</u>	<u>98 683</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le Conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2014 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2014. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	3,00	3,00

Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles

À la suite des nouveaux changements apportés en 2013 au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2014, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2014.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2014, le Conseil a cotisé un montant de 2 892 511 \$ (2 530 866 \$ en 2013) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les changements apportés au régime de 2012 imposent aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire pendant une période n'exécant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

(ii) Prestations d'assurance-vie en cas d'invalidité de longue durée

Depuis juillet 2012, le Conseil scolaire fournit des prestations d'assurance-vie aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime. Les coûts des prestations de 14 260 \$ et le passif au titre des prestations liés à ce régime de 16 678 \$ sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil en date du 31 août 2014.

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Appartenant aux conseils désignés

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 87 860 \$, soit 77 000 \$ de capital et 10 860 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2014-2015	17 000	4 624	21 624
2015-2016	19 000	3 419	22 419
2016-2017	20 000	2 103	22 103
2017-2018	21 000	714	21 714
	<u>77 000</u>	<u>10 860</u>	<u>87 860</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)

Appartenant au Conseil

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Effets à payer, 5,86 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	4 904 832	5 264 936
Effets à payer, 4,81 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	1 012 712	1 091 645
Effets à payer, 5,88 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	20 130 712	21 281 485
Effets à payer, 4,91 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	2 597 176	2 755 872
Effets à payer, 5,01 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2028	5 941 687	6 233 771
Effets à payer, 4,56%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 17 novembre 2031	4 022 698	4 170 329
Effets à payer, 4,90%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 3 mars 2033	4 584 301	4 730 276
Effets à payer, 5,06%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 mars 2034	2 049 117	2 108 105
Effets à payer, 5,23%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 avril 2035	3 289 231	3 374 388
Effets à payer, 4,83%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2036	9 983 696	10 237 410
Effets à payer, 3,97 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 novembre 2036	4 035 889	4 145 313
Effets à payer, 3,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2037	12 697 010	13 051 861
Effets à payer, 3,80 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 19 mars 2038	5 980 001	6 132 043
Effets à payer, 3,80 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2039	20 757 144	
	<u>101 986 206</u>	<u>84 577 434</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 152 092 335 \$, soit 101 986 206 \$ de capital et 50 106 129 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2014-2015	4 023 216	4 686 863	8 710 079
2015-2016	4 221 405	4 488 673	8 710 078
2016-2017	4 439 615	4 270 463	8 710 078
2017-2018	4 664 322	4 045 757	8 710 079
2018-2019	4 900 730	3 809 350	8 710 080
2019 et suivantes	<u>79 736 918</u>	<u>28 805 023</u>	<u>108 541 941</u>
	<u>101 986 206</u>	<u>50 106 129</u>	<u>152 092 335</u>

10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Solde au début	212 863 986	180 800 041
Ajouts aux apports en capital reportés	8 597 937	30 452 896
Recettes constatées pour la période	(9 751 058)	(8 543 918)
Transferts provenant des revenus reportés	9 586 325	10 154 967
Solde à la fin	<u>221 297 190</u>	<u>212 863 986</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires
 au 31 août 2014

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette	
	1er septembre 2013	Ajouts et transferts	Dispositions	1er septembre 2013	Dispositions, radiation et ajustements	31 août 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	81,676,725	1,504,168	875,000	82,305,893		82,305,893
Coûts préalables à l'acquisition		45,301		45,301		45,301
Construction en cours (a)	33,375,518	(27,254,460)	6,121,058	6,121,058		6,121,058
Bâtiments (b)	237,169,164	43,272,783	1,715,402	278,726,645	8,185,961	202,797,462
Améliorations locales	3,504,426	504,102		4,008,528	125,118	3,340,085
Structures mobiles	6,370,667	763,659	146,800	6,987,446	146,800	2,602,662
Équipements, matériel et logiciel informatique	9,566,870	2,001,499	723,240	10,845,129	1,316,055	4,384,664
Mobilier	454,424		33,567	420,857	39,720	6,083,798
						130,013
	372,117,814	20,836,952	3,494,009	389,460,757	9,995,468	84,272,305
				76,895,846	2,619,009	305,188,462

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 6 121 058 \$ (33 375 518 \$ en 2013) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

(b) Inventaires des actifs en vue de leur revente (actifs définitivement mis hors service)

Le Conseil n'a identifié aucun terrain et aucun bâtiment qui sont considérés comme des « actifs définitivement mis hors service ».

En cours d'exercice, deux biens scolaires ont été vendus. Un produit net de 4 763 962 \$ (2 872 830 \$ en 2013) a été tiré des ventes de biens effectuées, dont la valeur comptable était de 875 000 \$, ce qui s'est traduit par des gains totalisant 3 889 962 \$ (2 499 991 \$ en 2013). Ces gains ont été reportés en vue de financer l'acquisition future d'immobilisations corporelles, conformément au Règlement de l'Ontario 193/10.

	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette	
	1er septembre 2012	Ajouts et transferts	Dispositions	1er septembre 2012	Dispositions, radiation et ajustements	31 août 2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	64 728 250	17 107 088	158 613	81 676 725		81,676,725
Construction en cours	16 362 060	17 013 458		33 375 518		33,375,518
Bâtiments	218 689 364	21 091 861	2 612 061	237 169 164	7 021 185	167 710,640
Améliorations locales	3 064 192	440 234		3 504 426	115 266	2,961,081
Structures mobiles	5 911 204	459 463		6 370 667	301 930	3,949,909
Équipements, matériel et logiciel informatique	7 825 459	2 169 893	428 482	9 566 870	1 206 766	5,378,362
Mobilier	488 859		34 435	454 424	43 764	169,733
	317 069 388	58 282 017	3 233 591	372 117 814	8 688 911	295,221,968
				71 067 687	2 860 752	76 895 846

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	82 351 194	81 676 725
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	24 597 789	23 313 738
Excédent de fonctionnement	7 596 342	7 605 629
Fonds générés par les activités scolaires	1 719 376	1 620 769
Autres	<u>(3 092 168)</u>	<u>(3 019 702)</u>
	<u>113 172 533</u>	<u>111 197 159</u>

13- SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES

	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>2013</u>
	(non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Impôt local	31 430 410	33 582 211	31 952 768
Autres	<u>10 505 761</u>	<u>11 972 872</u>	<u>7 978 889</u>
	<u>41 936 171</u>	<u>45 555 083</u>	<u>39 931 657</u>

14 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués en personnes morales distinctes. Le Conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums de transport scolaire sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses des consortiums figurent dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 103 499 682 \$ (119 866 191 \$ en 2013) et la part du Conseil se chiffre à 21 393 416 \$ (19 577 756 \$ en 2013).

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

15 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	Budget	2014	2013
	(non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Dépenses courantes :			
Salaire et traitement	136 604 994	137 859 281	130 429 643
Avantages sociaux	18 549 564	19 839 888	18 008 656
Perfectionnement du personnel	886 104	1 063 972	844 265
Fournitures et services	13 387 510	14 659 608	13 171 382
Intérêts	4 247 718	4 666 054	4 335 401
Dépenses de location	997 294	993 460	952 975
Frais et louage de services	24 643 485	26 122 064	24 318 993
Amortissement des immobilisations	9 883 967	9 995 468	8 688 911
Autres	2 908 520	1 887 553	1 810 880
Activités financées par les écoles	3 919 318	4 733 421	4 652 502
	216 028 474	221 820 769	207 213 608

16 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

17 - ENGAGEMENTS

Contrats de réfection

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des réfections d'écoles pour un solde non dépensé de 139 335 \$.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2014

17 - ENGAGEMENTS (Suite)

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 9 802 242 \$.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du Ministère de l'éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 21 393 416 \$ (19 577 756 \$ en 2013).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé envers des contrats de location :

- Location de bureau administratif : contrat venant à échéance le 31 août 2017 pour un montant de 669 549 \$
- Location de salle de classe : contrat venant à échéance le 31 août 2016 pour un montant de 164 150 \$
- Location de photocopieurs : contrats venant à échéance à diverses dates (entre 2014 et 2019). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 316 014 \$ (273 462 \$ en 2013).

18 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

19 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créiteurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Porte Soleil
 de l'exercice terminé le 31 août 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	79 251	76 987
Subvention du gouvernement fédéral	2 246	2 357
Droit d'inscription des parents	318 241	311 010
Autres subventions	1 791	
	<u>401 529</u>	<u>390 354</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	339 053	363 147
Autres charges de fonctionnement	27 783	25 707
	<u>366 836</u>	<u>388 854</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>34 694</u>	<u>1 500</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines
 de l'exercice terminé le 31 août 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	41 684	46 054
Subvention du gouvernement fédéral	2 812	(264)
Droit d'inscription des parents	<u>232 342</u>	<u>247 511</u>
	<u>276 838</u>	<u>293 301</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	226 862	195 565
Autres charges de fonctionnement	<u>31 268</u>	<u>29 224</u>
	<u>258 130</u>	<u>224 789</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>18 708</u>	<u>68 512</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin
 de l'exercice terminé le 31 août 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement municipal	70 341	95 982
Subvention du gouvernement fédéral	2 188	2 943
Droit d'inscription des parents	<u>114 928</u>	<u>104 620</u>
	<u>187 457</u>	<u>203 545</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	194 515	175 940
Autres charges de fonctionnement	<u>21 797</u>	<u>19 463</u>
	<u>216 312</u>	<u>195 403</u>
(Insuffisance) / excédent des produits par rapport aux charges	<u>(28 855)</u>	<u>8 142</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées
 de l'exercice terminé le 31 août 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	265 050	187 355
Subvention du gouvernement fédéral	2 733	2 761
Droit d'inscription des parents	188 359	198 367
Dons	<u>200</u>	
	<u>456 342</u>	<u>388 483</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	340 130	305 931
Autres charges de fonctionnement	<u>44 820</u>	<u>35 689</u>
	<u>384 950</u>	<u>341 620</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>71 392</u>	<u>46 863</u>